

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 8 décembre 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

Moment de réflexion

Points pour délibération

1 Assemblée de novembre 2014

1.1 ➡ Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2014

2 Assemblée du 8 décembre 2014

2.1 ➡ Liste des comptes à payer 2014

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

➡ 3.1.1 Dates des séances du conseil pour l'année 2015

➡ 3.1.2 Démission M. André Goos OMH – Nomination d'un nouveau membre

3.1.3 Approbations révision budgétaire 2014 - OMH

➡ 3.1.4 Approbation du budget 2015 - OMH

➡ 3.1.5 Demande de commandites diverses

➡ 3.1.6 Adoption du règlement 771-14 modifiant le règlement harmonisé de la MRC de Rouville Numéro 661-08 concernant l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc Public à l'effet de modifier les personnes autorisées à appliquer le règlement

➡ 3.1.7 Adoption du règlement 772-14 modifiant le règlement harmonisé de la MRC de Rouville Numéro 663-08 concernant les nuisances, à l'effet d'ajouter une disposition sur l'utilisation d'une borne-fontaine

➡ 3.1.8 Adoption du règlement 773-14 modifiant le règlement harmonisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de modifier les personnes autorisées à appliquer le règlement

➡ 3.1.9 Adoption du règlement 774-14 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet d'y modifier certaines dispositions

3.2 Gestion financière et administrative

3.2.1 Horaire des Fêtes

3.2.2 Renouvellement des assurances

- 3.2.3 Desjardins Sécurité financière – Renouvellement contrat d’assurance collective
- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Service des Incendies
 - ➔ 4.1.1 Rapports d’événements
- 5 **Transport & bâtiment**
 - 5.1 Voirie & réseau routier
 - ➔ 5.1.1 Abolition programme d’aide financière à l’entretien de la Route verte
 - 5.1.2 Subvention – Aide à l’amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2014-2015
- 6 **Hygiène du milieu**
 - ➔ 6.1 Adhésion 2015 à l’OBV Yamaska
 - ➔ 6.2 Plan des mesures correctives pour la station d’épuration
 - ➔ 6.3 Résultat soumissions remplacement canalisation du cours d’eau du Village
 - 6.4 Suivi - Changement de la canalisation du cours d’eau du Village
 - ➔ 6.5 Programme d’entretien préventif des équipements d’eau potable et d’eaux usées
- 7 **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - ➔ 7.1 Correction d’une compensation pour frais de parc du 125, rue Mercure
 - 7.2 Adhésion à la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec)
 - ➔ 7.3 Dérogation mineure au 499 rang Casimir lot 5 115 499
 - ➔ 7.4 Nuisances au 369, rue Principale
 - ➔ 7.5 Demande de certificat d’autorisation au MDDELCC de F. Ménard
 - 7.2 Développement
- 8 **Loisirs et culture**
 - 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - ➔ 8.1.1 Bilan annuel du Comité Pro-Piste planification 2015
 - ➔ 8.1.2 Retiré
 - ➔ 8.1.3 Adhésion à la Société d’histoire et de généalogie des Quatre Lieux - 2015
 - 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Demande d’une offre de service relativement à la construction d’un gymnase double et locaux connexes
- 9 **Divers & affaires nouvelles**
 - ➔ 9.1 Demande de contribution au programme d’éducation positive (Pep) de l’école Jean-XXIII

Période de questions

Correspondance

- Co-1 Communiqué de presse - CPE
- Co-2 SIS Progiciel intégré – Offre de service
- Co-3 Héma-Québec – Information pour la collecte de sang
- Co-4 Moisson Rive-Sud - Commandite
- Co-5 Ministère des Transports – Subvention entretien signalisation passages à niveau
- ➔ Co-6 Fédération Québécoise des Municipalités – Information Pacte fiscal 2015
- Co-7 Aquatech – Nomination du Directeur d’unité d’affaires
- Co-8 Denicourt, arpenteurs géomètres – Offre de service
- Co-9 MAMROT – Indicateurs de gestion 2013

- ➔ Co-10 Ministère des transports – Suivi pour aménagement de voies pour cycliste et piétons route 235
Entre la rue Principale et les bretelles de l'autoroute 10
- Co-11 CIMA - Offre de service pour plan d'intervention
- Co-12 Invitation à adhérer à l'Union des municipalités du Québec

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 12-297-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-298-14

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2014

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D :	29 192,49 \$
▪ Déboursés directs :	300,00 \$
▪ Fournisseurs :	196 784,93 \$
▪ Salaires :	37 459,29 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-299-14

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2015 de la façon suivante :

Lundi 12 janvier 2015	Lundi 11 mai 2015	Lundi 14 septembre 2015
Lundi 9 février 2015	Lundi 8 juin 2015	Mardi 13 octobre 2015
Lundi 9 mars 2015	Lundi 6 juillet 2015	Lundi 9 novembre 2015
Lundi 13 avril 2015	Lundi 10 août 2015	Lundi 14 décembre 2015

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR ANDRÉ GOOS POUR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt de la lettre de l'Office municipal d'habitation concernant la démission de M. André Goos.

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Les membres du conseil conviennent de reporter ce point à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION 12-300-14 APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accepter la révision budgétaire 2014 de l'Office Municipal d'Habitation, laquelle affecte la quote part de la municipalité pour un montant à payer de 758,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-301-14 APPROBATION DU BUDGET 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2015 de l'Office Municipal d'Habitation incluant le PTI démontrant un déficit s'y rapportant de 79 063,00 \$, dont 10 % est imputable à la Municipalité de Ange-Gardien, soit 7 906,00 \$.
- que la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-302-14
DEMANDE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Considérant la demande de la Croix-Rouge canadienne relative à l'organisation d'un repas bénéfice, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'offrir gratuitement la salle municipale à la Croix-Rouge canadienne pour l'organisation d'un repas bénéfice en 2015, dans le but d'amasser des fonds pour l'organisme. Les organisateurs du repas bénéfice seront responsables de l'entretien ménager de la salle lors de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-303-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 771-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 661-08 CONCERNANT L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC À L'EFFET DE MODIFIER LES PERSONNES AUTORISÉES À APPLIQUER LE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Jonathan Alix appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 771-14 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 661-08 concernant l'utilisation extérieure de l'eau provenant de l'aqueduc public à l'effet de modifier les personnes autorisées à appliquer le règlement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-304-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 772-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 663-08 CONCERNANT LES NUISANCES, À L'EFFET D'AJOUTER UNE DISPOSITION SUR L'UTILISATION D'UNE BORNE-FONTAINE

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le règlement numéro 772-14 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 663-08 concernant les nuisances, à l'effet d'ajouter une disposition sur l'utilisation d'une borne-fontaine.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-305-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 773-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET DE MODIFIER LES PERSONNES AUTORISÉES À APPLIQUER LE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le règlement numéro 773-14 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet de modifier les personnes autorisées à appliquer le règlement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-306-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 774-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ DE LA MRC DE ROUVILLE NUMÉRO 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT, À L'EFFET D'Y MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le règlement numéro 774-14 modifiant le règlement uniformisé de la MRC de Rouville numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement, à l'effet d'y modifier certaines dispositions.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-307-14

HORAIRE DES FÊTES

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le bureau municipal soit fermé du lundi 22 décembre 2014 au vendredi 2 janvier 2015 inclusivement, pour la période des Fêtes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-308-14

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de renouveler l'assurance de la Municipalité avec *La Mutuelle des municipalités du Québec* au montant de 38 473,00 \$ pour la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-309-14

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance collective des employés municipaux auprès de Desjardins Sécurité financière en date du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 12-310-14

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé le 7 novembre dernier l'abolition du volet 4 du programme Véloce II, visant l'entretien de la Route verte, lors de la signature du *Pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015 et une nouvelle gouvernance régionale*;

Considérant que le volet 4 a pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable qu'est la Route verte;

Considérant que l'abolition du volet 4 met fin à ce partenariat gagnant, qui a permis depuis 2001 d'assurer une uniformité nécessaire à l'entretien d'un réseau cyclable panquébécois, accessible et sécuritaire sur plus de 5358 km;

Considérant que l'abolition du volet 4 menace la pérennité de la Route verte et, par conséquent, l'existence de tronçons localisés sur notre territoire;

Considérant que le fardeau fiscal, notamment en milieu rural où la capacité de taxation est moindre, limite les municipalités à compenser l'aide gouvernementale octroyée dans le cadre du volet 4;

Considérant que l'abolition du volet 4 aura un impact sur la qualité de l'entretien et de la sécurité des usagers sur notre réseau cyclable;

Considérant que l'abolition du volet 4 aura des impacts économiques négatifs régionaux et nationaux;

Considérant que la dégradation ou la fermeture de certains tronçons affectera la renommée et la capacité d'attraction touristique du réseau panquébécois de la Route verte;

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de rétablir le volet 4 du programme Véloce II visant l'entretien de la Route verte.

De faire parvenir copie de cette résolution à la ministre du Tourisme, au ministre des Transports, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre responsable de la région de la Montérégie, à la députée d'Iberville, à Vélo Québec ainsi qu'à l'Association des réseaux cyclables du Québec.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-311-14
SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM) 2014-2015**

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Séraphine pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-312-14
ADHÉSION 2015 À L'OBV YAMASKA**

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Ange-Gardien à l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) au montant de 50 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 12-313-14
PLAN DES MESURES CORRECTIVES POUR LA STATION D'ÉPURATION**

Considérant la nécessité de doter la station d'épuration d'un plan de mesures correctives ainsi que d'une procédure à suivre en cas de réparation ou de travaux à la station d'épuration afin de s'assurer de leur conformité auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le plan de mesures correctives ainsi que la procédure à suivre en cas de réparation ou de travaux à la station d'épuration datés des 13 et 17 novembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-314-14
REPLACEMENT DE LA CANALISATION DU COURS D'EAU DU VILLAGE -
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS

Considérant que la municipalité de Ange-Gardien a procédé à une demande de soumissions relativement au remplacement de la canalisation du cours d'eau du Village;

Considérant les soumissions reçues, à savoir :

Entreprise	Montant taxes incluses
Les Entreprises Doménick Sigouin inc.	229 629,79 \$
B. Frégeau et fils inc.	270 766,13 \$
Dexsen	328 959,53 \$
Construction Morin inc.	346 695,61 \$
Bertrand Ostiguy	356 422,50 \$
Excavation Bergevin et Laberge inc.	362 136,46 \$
Construction Bauval inc.	389 746,38 \$
MSA Béton Mobile St-Alphonse	392 064,75 \$
Sintra inc.	398 722,40 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	418 500,00 \$
Construction DJL inc.	419 334,91 \$
Groupe Allaire et Gince	459 900,00 \$

Considérant que la Municipalité est en attente d'autorisation de réalisation des travaux de la part de certains propriétaires visés par les travaux ainsi que du MDDELCC;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de reporter l'attribution d'un contrat dans le cadre du remplacement de la canalisation du cours d'eau du Village.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-315-14

PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

Considérant qu'il y a lieu d'assurer le suivi de l'entretien optimal des équipements d'eau potable et d'eaux usées par un programme d'entretien préventif conçu sur mesure pour cesdits équipements;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de mandater l'entreprise Simo à produire un programme d'entretien préventif pour l'année 2015, pour la somme de 2 350 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-316-14

CORRECTION D'UNE COMPENSATION POUR FRAIS DE PARC AU 125, RUE MERCURE

Considérant le permis de lotissement numéro 2014-0002 ainsi que les frais de parc de 10% à être assumés par les propriétaires, relatifs au 125, rue Mercure, selon la résolution numéro 11-289-13 du Conseil;

Considérant le montant payé par les propriétaires, soit 6 640,50 \$, reposant sur la valeur du terrain inscrite au certificat d'évaluation daté du 2 novembre 2013;

Considérant la demande d'évaluation du permis de lotissement, à la firme Jean-Pierre Cadrin & Ass. inc., indiquant une estimation erronée de la valeur du terrain, ainsi qu'un trop chargé au niveau des frais de parcs payés par les propriétaires du terrain;

Considérant le rapport soumis par Mme Stéphanie Laurier, responsable des services techniques, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de rembourser les sommes perçues en trop lors du paiement des frais de parc, soit un montant de 2 140,50 \$, aux propriétaires du 125, rue Mercure.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-317-14

ADHÉSION À LA COMBEQ (CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC) POUR MME STÉPHANIE LAURIER

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser un montant de 373,67 \$, taxes incluses, à l'endroit de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'inscription de Mme Stéphanie Laurier pour l'année 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-318-14

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 499, RANG CASIMIR (LOT 5 115 499)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le bâtiment situé au 499, rang Casimir (lot 5 115 499) à Ange-Gardien;

Considérant qu'une demande de permis a été déposée pour l'agrandissement du salon et de la cuisine vers l'avant, que ce bâtiment est implanté à 8,11 mètres de la ligne de propriété avant et est en droits acquis puisqu'il a été construit avant le premier règlement de zonage en vigueur;

Considérant que la marge actuelle dans la zone 508 est de 12 mètres pour une maison;

Considérant qu'il est possible pour le propriétaire d'agrandir 'dans le prolongement d'un mur dont l'implantation est dérogatoire à condition que ladite dérogation ne soit pas aggravée';

Considérant que le propriétaire souhaite toutefois utiliser l'emplacement de la galerie actuelle pour agrandir son salon jusqu'à 7,46 mètres de la ligne avant;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), à savoir :

- Une galerie est déjà existante;
- Il n'y a pas d'impacts sur les bâtiments voisins;
- Des maisons dans le même rang sont plus proche de la rue;
- Le projet aura un impact positif sur l'esthétisme de la maison.

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accorder une dérogation mineure pour le bâtiment situé au 499, rang Casimir (lot 5 115 499).

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-319-14

MANDAT À UN AVOCAT - ORDONNANCE À LA COUR MUNICIPALE POUR LE 369, RUE PRINCIPALE

Considérant des démarches entreprises relatives à des nuisances sur un terrain situé au 369, rue Principale, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de mandater un avocat pour la préparation d'une ordonnance à la Cour municipale dans ledit dossier.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 200-90 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ

M. Charles Choquette donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 200-90 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-320-14

BILAN ANNUEL DU COMITÉ PRO-PISTE – PLANIFICATION 2015

Considérant le bilan annuel 2014 du Comité Pro-Piste indiquant un montant de 16 799,78 \$, subventionné à 50% par le programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

Considérant la planification 2015 du Comité Pro-piste indiquant un montant de 17 399,16 \$ à payer par la Municipalité, auquel aucune aide financière ne sera applicable, vu l'abolition du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

Considérant le rapport soumis par Mme Jennie Rainville, directrice au service des loisirs, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de renouveler l'entente selon le budget proposé par le Comité Pro-Piste, soit 17 399,16 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-321-14

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX

Considérant la demande de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux à l'effet que la municipalité de Ange-Gardien verse 3 000 \$ par année afin d'aider la Société à défrayer ses coûts de loyer;

Considérant que la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux se finance principalement par les contributions municipales, les membres, les commandites et l'offre de services qu'elle dispense;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien accorde une contribution financière annuelle de l'ordre de 1 000 \$ pour l'année 2015 à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux et demande à cette dernière de proposer à la Municipalité une offre de services lui permettant de promouvoir son histoire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-322-14

DEMANDE D'UNE OFFRE DE SERVICES RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE DOUBLE ET LOCAUX CONNEXES

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien procède à une demande d'offre de services à une firme d'architectes afin d'évaluer les besoins relatifs à la construction d'un gymnase double et de locaux connexes à l'école Jean-XXIII.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-323-14

DEMANDE DE CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'ÉDUCATION POSITIVE (PEP) DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII

Considérant l'organisation du Demi-Marathon des Glaces, se déroulant le dimanche 22 février 2015 à Ange-Gardien, qui permettra d'amasser un montant de 25,00 \$ par bénévole ainsi que 1,50 \$ pour chaque coureur inscrit à l'évènement;

Considérant que les sommes amassées seront remises à l'organisme choisit par la Municipalité;

Considérant la demande de contribution financière de l'école Jean-XXIII relative à des ateliers offerts aux parents et des activités spéciales stimulantes pour les élèves, dans le cadre du Programme d'éducation positive (PEP);

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien remette les sommes amassées lors du Demi-Marathon des Glaces 2015 au programme PEP de l'école Jean-XXIII.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-324-14
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière